

Notice d'informations valant conditions générales

Du contrat n°10660577904

ANYTIME PROTECTION JURIDIQUE - Pack Start

L'autorité chargée du contrôle de l'assureur est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (A.C.P.R.) située au 4, place de Budapest- CS 92459- 75436 Paris Cédex 9.

Le présent contrat est régi par le droit français et notamment le code des assurances.

1. Définitions communes à l'ensemble des garanties

Les définitions des termes ci-dessous font partie intégrante de la présente notice d'information valant conditions générales. Elles s'appliquent chaque fois que l'un de ces termes y est mentionné.

SOUSCRIPTEUR : ANYTIME SA société enregistrée sous le numéro 0846315003 à Bruxelles et dont le siège social est situé au 326 avenue Louise, 1050 Bruxelles, Belgique, ayant expressément souscrit au contrat d'assurance de protection juridique, qui s'engage au paiement de la cotisation d'assurance.

BENEFICIAIRE OU VOUS : L'assuré, la personne physique ou morale expressément désignée par le souscripteur, ayant son siège en France et ayant ouvert un compte bancaire Anytime, Pack Start. Lorsque l'assuré est une personne morale, ses représentants légaux dans l'exercice de leurs fonctions et les dirigeants bénéficiant d'une délégation de pouvoirs dans l'exercice de leurs fonctions sont également considérés comme assurés, sous réserve qu'il n'existe aucun conflit d'intérêt avec la personne morale désignée.

ASSUREUR OU NOUS : Juridica - 1 place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi.

ACTIVITE PROFESSIONNELLE GARANTIE : La ou les activités professionnelles déclarées lors d'ouverture du compte bancaire Anytime Pack Start.

ANNÉE D'ASSURANCE : Période comprise entre deux échéances principales de cotisation.

2. Notre garantie : l'information juridique par téléphone

La garantie décrite ci-après est accessible sur simple appel téléphonique au **01.70.84.25.90** du lundi au vendredi de 9h30 à 21h et le samedi de 14h30 à 19h30, **sauf jour fériés**. Vous bénéficiez de ces garanties **dans le seul cadre de votre activité professionnelle garantie. Vous devez nous solliciter entre la date de prise d'effet de votre pack de service Start et celle de sa résiliation.**

Nous vous renseignons sur vos droits et obligations pour toute problématique **liée à l'exercice de votre activité professionnelle garantie.**

Nos juristes vous délivrent une information juridique et pratique **dans tous les domaines du droit français et du droit monégasque** et vous orientent sur les démarches à entreprendre.

Nous mettons à votre disposition des modèles de lettres, de contrats de travail ou d'apprentissage, de baux commerciaux ou professionnels, ainsi que des formulaires types. Ces documents vous aideront dans le cadre de votre activité professionnelle.

Les informations juridiques ou les renseignements délivrés sont à caractère documentaire (Article 59, 60 et 66-1 de la loi N°90-1259 du 31 décembre 1990 portant réforme de la loi N° 71-130 du 31 décembre 1971, relative à la diffusion, en matière juridique, d'informations à caractère documentaire). Ils sont exclusifs de

Juridica, S.A. au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles. Siège social : 1, place Victorien Sardou, 78 160 Marly-le-Roi. Entreprise régie par le code des assurances.

tous avis et conseils et de tout suivi de dossier personnalisé qui restent à l'initiative et de la responsabilité de l'Assuré.

Nous pouvons en aucun cas être tenus pour responsables des interprétations de l'Assuré ni de leurs conséquences éventuelles. Il ne peut en aucun cas s'agir de consultations juridiques ou médicales. Selon les cas, nous orienterons l'Assuré vers les organismes ou les professionnels susceptibles de lui répondre. Les informations fournies dans le cadre de ce service sont des informations à caractère encyclopédique, non personnalisées. En aucun cas, ces informations ne peuvent servir à établir un diagnostic ou un traitement médical, ni à apprécier un traitement médical en cours.

Dans le cas où des recherches approfondies seraient nécessaires et si nous ne pouvons donner immédiatement la réponse, nous rappelons l'Assuré dans les meilleurs délais.

Les personnes qui connaissent des informations que vous nous communiquez, dans le cadre de votre contrat, sont tenues au secret professionnel (art L127-7 du Code des assurances).

L'engagement de l'Assureur ne comprend aucune prise en charge de frais et/ou honoraires de quelque nature que ce soit.

3. La vie du contrat

3.1. La prise d'effet et la durée du contrat

Elle est liée à votre qualité de client d'Anytime et à la souscription du Compte Anytime pack Start. Elle cesse ses effets en cas de perte de cette qualité.

La garantie vous est acquise pour la période comprise entre la date de prise d'effet du contrat 10660577904 – ou à compter du jour de votre désignation comme Bénéficiaire par le souscripteur si elle est postérieure – et la prochaine échéance de son anniversaire, date à laquelle elle sera reconduite automatiquement d'année en année sauf résiliation du contrat.

Votre garantie cesse tous effets en cas de résiliation du contrat numéro 10660577904.

Tout changement, toute modification ou toute transformation du contrat numéro 10660577904 vous est opposable.

3.2. La prescription

La prescription est la période au-delà de laquelle une demande n'est plus recevable. Conformément aux dispositions prévues par les articles L.114-1 et suivants du Code des assurances, toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance.

Toutefois, ce délai ne court :

- En cas de réticence, omission, déclaration fautive ou inexacte sur le risque couru, que du jour où nous en avons eu connaissance
- En cas de sinistre, que du jour où vous en avez eu connaissance, **sous réserve que vous prouviez l'avoir ignoré jusque-là.**

Quand votre action a pour cause le recours d'un tiers, le délai de la prescription ne court que du jour :

- Où ce tiers a exercé une action en justice contre vous ;
- Où vous l'avez indemnisé.

Juridica, S.A. au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles. Siège social : 1, place Victorien Sardou, 78 160 Marly-le-Roi. Entreprise régie par le code des assurances.

Conformément à l'article L.114-2 du Code des assurances, la prescription est interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription constituées par :

- Toute demande en justice, même en référé, ou même portée devant une juridiction incompétente ;
- Tout acte d'exécution forcée, ou toute mesure conservatoire prise en application du code des procédures civiles d'exécution ;
- Notre reconnaissance de votre droit à garantie, ou toute reconnaissance de dette de votre part envers nous ;
- La demande d'aide juridictionnelle qui dure jusqu'au moment où le bureau d'aide juridictionnelle rend une décision définitive.

Elle est également interrompue par :

- La désignation d'experts à la suite d'un sinistre ;
- L'envoi d'une lettre recommandée ou l'envoi d'un recommandé électronique avec accusé de réception adressée par :
 - o Nous à vous en ce qui concerne l'action en paiement de la prime ;
 - o Vous à nous en ce qui concerne le règlement de l'indemnité.

Conformément à l'article L.114-3 du Code des assurances, les parties au contrat d'assurance ne peuvent, même d'un commun accord, ni modifier la durée de la prescription, ni ajouter aux causes de suspension ou d'interruption de celle-ci. »

3.3. Le traitement des réclamations

Indépendamment de votre droit d'engager une action en justice, vous pouvez contacter, par Tchat, votre service client habituel via votre application Anytime.

Par la suite, si une incompréhension subsiste, vous pouvez faire appel au service Réclamations en écrivant à l'adresse suivante :

JURIDICA, service réclamation, 1 place Victorien Sardou, 78166 Marly le roi cédex.

Votre situation sera étudiée avec le plus grand soin : un accusé réception vous sera adressé sous 10 jours et une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 60 jours (sauf si la complexité nécessite un délai complémentaire dont vous serez informé).

Si aucune solution n'a été trouvée, vous pourrez ensuite faire appel au Médiateur de l'Assurance, en écrivant à l'adresse suivante- La Médiation de l'Assurance TSA 50110- 75441 Paris Cédex 09 ou sur son site internet <http://www.mediation-assurance.org>.

Ce recours est gratuit.

Le Médiateur formule un avis dans les 90 jours à réception des documents sur lesquels votre demande est fondée. Son avis n s'impose pas et vous laisse toute liberté pour saisir éventuellement le Tribunal français compétent.

Ce recours est gratuit.

3.4. Information sur la protection des données personnelles

Dans le cadre de votre relation avec JURIDICA pour un contrat d'assurance, cette dernière va principalement utiliser vos données pour la passation, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution de celui-ci. Elle sera également susceptible de les utiliser (i) dans le cadre de contentieux, (ii) pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, (iii) afin de se conformer à une

Juridica, S.A. au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles. Siège social : 1, place Victorien Sardou, 78 160 Marly-le-Roi. Entreprise régie par le code des assurances.

réglementation applicable, ou (iv) pour l'analyse de tout ou partie des données collectées vous concernant, éventuellement croisées avec celles de partenaires choisis, afin d'améliorer nos produits (recherche et développement), évaluer votre situation ou la prédire (scores d'appétence) et personnaliser votre parcours client (offres et publicités ciblées). **Les données relatives à votre santé éventuellement recueillies seront exclusivement utilisées pour l'exécution de votre contrat, ce à quoi vous consentez en le signant.**

Vos données seront conservées le temps nécessaire à ces différentes opérations, ou pour la durée spécifiquement prévue par la CNIL (normes pour le secteur de l'assurance) ou la loi (prescriptions légales).

Elles seront uniquement communiquées aux intermédiaires d'assurance, réassureurs, partenaires ou organismes professionnels habilités qui ont besoin d'y avoir accès pour la réalisation de ces opérations. Pour ceux de ces destinataires situés en-dehors de l'Union Européenne, le transfert est limité (i) aux pays listés par la Commission Européenne comme protégeant suffisamment les données ou (ii) aux destinataires respectant soit les clauses contractuelles types proposées par la CNIL, soit les règles internes d'entreprise du groupe AXA de protection des données (BCR). **Les données relatives à votre santé éventuellement recueillies ne seront communiquées qu'aux seuls sous-traitants habilités de la société avec laquelle vous avez signé votre contrat.**

Lors de la souscription de votre contrat, certaines questions sont obligatoires. En cas de fausses déclarations ou d'omissions, les conséquences à votre égard pourront être la nullité du contrat souscrit (article L.113-8 du Code des assurances) ou la réduction des indemnités versées (article L.113-9 du Code des assurances).

Nous sommes légalement tenus de vérifier que vos données sont exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour. Nous pourrions ainsi vous solliciter pour le vérifier ou être amenés à compléter votre dossier (par exemple en enregistrant votre email si vous nous avez écrit un courrier électronique).

Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des directives relatives à leur sort après votre décès, choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement. Si vous avez donné une autorisation spéciale et expresse pour l'utilisation de certaines de vos données, vous pouvez la retirer à tout moment sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'informations qui conditionnent l'application de votre contrat.

Vous pouvez écrire à notre délégué à la protection des données pour exercer vos droits par email (cellulecnil@axa-juridica.com) ou par courrier (JURIDICA – Cellule CNIL – 1 Place Victorien Sardou 78160 MARLY LE ROI). En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL.

Pour plus d'informations, consultez : <https://www.juridica.fr/donnees-personnelles-et-cookies/>